Département du GERS

Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

Mise en ligne le 15 Décembre 2022

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur des actes : Mme Charlotte PARPAILLON

Publication des actes : Mme Charlotte PARPAILLON

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Vote
	N°	Thème		
D-14122022-1	5.7	Intercommunalité	Modification du règlement intérieurs des crèches	Unanimité
D-14122022-2	5.7	Intercommunalité	Mise en place d'une assurance pour les déplacements professionnels pour les aides à domicile	Unanimité
D-14122022-3	5.7	Intercommunalité	Validation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	Unanimité
D-14122022-3a	5.7	Intercommunalité	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	
D-14122022-4	7.1	Décision Budgétaire	Décision Modificative n°3 – Virement de Crédits – CIAS	Unanimité
D-14122022-5	7.1	Décision Budgétaire	Décision Modificative n°1 – Augmentation de Crédits – SAAD	Unanimité
D-14122022-6	7.1	Décision Budgétaire	Approbation des contributions et subventions	Unanimité
D-14122022-7	7.1	Décision Budgétaire	Modification du tarif des prestations directes au 1er Janvier 2023	Unanimité
D-14122022-8	7.1	Décision Budgétaire	Compensation sur la hausse de l'électricité	Unanimité

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_1-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-1

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification du règlement intérieur des multi-accueils

Monsieur le Président informe l'assemblée que le règlement intérieur des multi accueils doit être modifié.

En effet, en lien avec une demande de la CAF, il convient de modifier le règlement de fonctionnement concernant le pointage et la facturation des enfants, comme ci -dessous :

Article 6 - Vie quotidienne
Paragraphe 6.1 – Accueil et départ des enfants
« Tout retard sera facturé aux familles au coût réel par heure, sachant que toute demi-heure entamée de 5 minutes est due » est remplacée par : « Tout retard sera facturé aux familles au tarif horaire réel, sachant que tout quart d'heure entamé est dû. »

Article 9 – Participation financière des familles
Paragraphe 9.1 – Principes généraux de la tarification
Il est rajouté au 1er paragraphe :
Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF.
Les horaires réels d'arrivée et de départ des enfants sont enregistrés. Les actes font l'objet d'un arrondi au ¼ d'heure, c'est-à-dire que tout ¼ d'heure entamé sera facturé au tarif horaire réel.

Ouï cet exposé, l'assemblée approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des multi accueils.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_2-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-2

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Mise en place d'une assurance pour les déplacements professionnels pour les aides à domicile

Monsieur le Président expose à l'assemblée la difficulté que rencontre les aides à domicile à assumer les conséquences de la sinistralité en cas d'accident (franchise, malus).

Groupama propose un contrat d'assurance nommé « Mission des Collaborateurs et Administrateurs » permettant pour le CIAS Bastides de Lomagne de couvrir les déplacements des aides à domicile dans le cadre de leurs missions.

Pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, la cotisation s'élève à 13157.88€ TTC, en optant pour le contrat avec une franchise de 250€.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la souscription de ce contrat et autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_3-DE

CCBL
territoire SOlidaire
Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-3

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2023 (CPOM)

Monsieur le Président rappelle que l'ambition du virage domiciliaire est de répondre au souhait des Français de pouvoir vieillir chez eux en renforçant durablement et profondément l'accompagnement à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, en réorganisant le secteur du domicile et en réformant le financement des services, vise à favoriser les conditions d'un accompagnement de qualité pour les personnes qui en ont besoin.

Le présent contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) permet de mettre en cohérence les objectifs du gestionnaire et de son service d'aide et d'accompagnement à domicile avec les priorités définies par le Département en matière de prévention de la perte d'autonomie et de maintien à domicile.

Ouï cet exposé, l'assemblée approuve à l'unanimité ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2023, annexé à la présente, et autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne
ZA Route d'Auch
MAUVEZIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221215-D14122022_4-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-4

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Décision Modificative n°3 - Virement de Crédit - CIAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Objets de dépenses	Chapitre	Article	Sommes
Alimentation	011	60623	- 15 000
Indemnités de préavis de licenciement	012	64136	- 30 000
Subventions de fonctionnement	65	6573	+ 45 000

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_5-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-5

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Décision Modificative n°1 - Augmentation de Crédit - SAAD

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts au budget ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des augmentations de crédits :

Augmentation de crédit	Dépenses
Chap 011 - 6251 – Voyages et déplacements	8761 €
Chap 012- 64111– Rémunération principale	52319€
Chap 016 – 673 – Titres annulés	2550€
Total	**63630€**

Augmentation de crédit	Recettes
Chap 018 - 7488 – Autres	45000€
Chap 018- 7419– Remboursement sur rémunération	18630€
Total	**63630€**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les augmentations de crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_6-DE

CCBL
Territoire SOlidaire
Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-6

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Approbation des contributions et subventions au budget 2022

Vu l'inscription d'une subvention de 125 000€ au budget 2022 ;

Vu la délibération D-14122022-4 approuvant la décision modificative n°3 prévoyant un virement de crédit de 45 000€ pour augmenter la subvention au SAAD à hauteur de 170 000€ ;

Monsieur le Président présente les contributions et subventions suivantes et les soumet à l'approbation du Conseil d'Administration :

A l'article 6573
SAAD : 170 000€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le versement des contributions et subventions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne
CIAS
ZA Route d'Auch
32120 MAUVEZIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_7-DE

CCBL
territoire SOlidaire
Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-7

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification du tarif des prestations directes au 1er Janvier 2023

Vu la délibération du 20 Décembre 2020 fixant le tarif des prestations directes à 20.50€ ;

Vu la délibération du 14 Décembre 2021 modifiant le tarif des prestations directes à 21.50€ ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SAAD assure des prestations de services pour la population.

Pour la population n'entrant pas dans le cadre de l'Allocation Personnalisées à l'Autonomie ou des Caisses de retraites, il convient de fixer un tarif dit de prestations directes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le tarif des prestations directes à compter du 1er Janvier 2023 à 21,90€.

Ouï cet exposé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 032-200049302-20221214-D14122022_8-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
BASTIDES DE LOMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-14122022-8

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, HERVE Cécile, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Procuration 1 : Josiane BIGOURDAN donne procuration à Sylvie MASAROTTI

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Compensation sur la hausse de l'électricité

Vu la délibération du 20 Octobre 2020 attribuant une compensation sur la hausse du carburant ;

Vu la délibération du 13 Avril 2021 prorogeant la compensation sur la hausse du carburant ;

Monsieur le Président présente à l'assemblée que dans un souci d'équité, il convient d'appliquer la règle aux aides à domiciles possédant un véhicule électrique, comme ci-dessous :

Nombre de kilomètres sur le mois x (8litres/100 x 0.20€)

Ouï cet exposé, l'assemblée approuve à l'unanimité la compensation sur la hausse de l'électricité pour les aides à domicile.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES

CIAS Bastides de Lomagne